

ANNEXE 2 – DOSSIER EXAMINE PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 SEPTEMBRE 2023 AU
TITRE DES AIDES POLITIQUES MEMORIELLES, subvention d'investissement accordée au Comité du
Monument National du Hartmannswillerkopf (CMNHWK)

TERRITOIRE	Libellé de l'opération Plan de financement 2022- 2024	Dépenses investissement 2022-2024	Nature des équipements et travaux	Montant de la subvention 2023 Imputation budgétaire
Sud Alsace	<p>CMNHWK Réhabilitation du chalet du Hartmannswillerkopf <u>Montant de l'opération</u> : 430 000 €</p> <p><u>Financement CeA</u> : 86 000 €</p> <p><u>Cofinancement</u> : Etat : 172 000 € Région Grand Est : 86 000 € Fonds propres : 86 000 €</p>	<p>25 000 € en 2022 45 000 € en 2023 16 000 € en 2024 (total CeA : 86 000 €)</p> <p>Autres financeurs et fonds propres du CMNHWK : 344 000 €</p> <p>Total : 430 000 €</p>	<p>Première tranche de travaux pour la réhabilitation du chalet du Hartmannswillerkopf - mission d'ingénierie : architecte, économiste de la construction, bureau de contrôle, étude amiante, etc. - travaux de désamiantage de l'immeuble avant rénovation; - démontage des sanitaires et autres équipements intérieurs et extérieurs.</p>	<p>45 000 € maximum</p> <p><u>Imputation budgétaire</u> : (1300) 204-20422- 312 <u>Tranche</u> : P253O003T05</p>

Modalités de versement :

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique à la fin des travaux et sur présentation des factures acquittées au titre de l'année 2023.